

# INFORMATIONS COVID-19

**Lettre info COVID-19 – n°91 – 29 octobre 2021 - Semaine 43**

## Le mot du préfet

La lente remontée des indicateurs de circulation du virus se poursuit. Désormais, le taux d'incidence a dépassé depuis plusieurs jours le seuil d'alerte fixé à 50 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité a quant à lui doublé mais une partie de sa variation est tributaire de la baisse du nombre de tests effectués depuis la fin de leur gratuité.

Cette évolution, qui n'est pas propre au Var et qui touche notre pays comme de nombreux autres, doit nous inciter à la prudence et risque, dans un délai relativement proche, de nous conduire à réactualiser certaines mesures de freinage comme le port du masque.

La vaccination et la dose de rappel pour les plus fragiles restent essentielles pour limiter les formes graves et contenir l'épidémie. Associées aux gestes barrières, elles constituent le meilleur rempart au virus alors que les premiers frimas de l'hiver s'annoncent.

*Evence Richard, préfet du Var*

## Point épidémiologique

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 26 OCTOBRE 2021

	S36 06/09 12/09	S37 13/09 19/09	S38 20/09 26/09	S39 27/09 03/10	S40 04/10 10/10	S41 11/10 17/10	S42 18/10 24/10
Nombre de tests réalisés	88916	79683	68651	66340	60064	56431	<b>39951</b>
Nombre de tests positifs	1682	964	621	492	469	499	<b>549</b>
Taux de positivité	1,90 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,80 %	0,90 %	<b>1,40 %</b>
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	157	90	58	46	44	46	<b>51</b>

#### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1648 (+4)**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **31**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **17**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **18** en cours d'investigation.

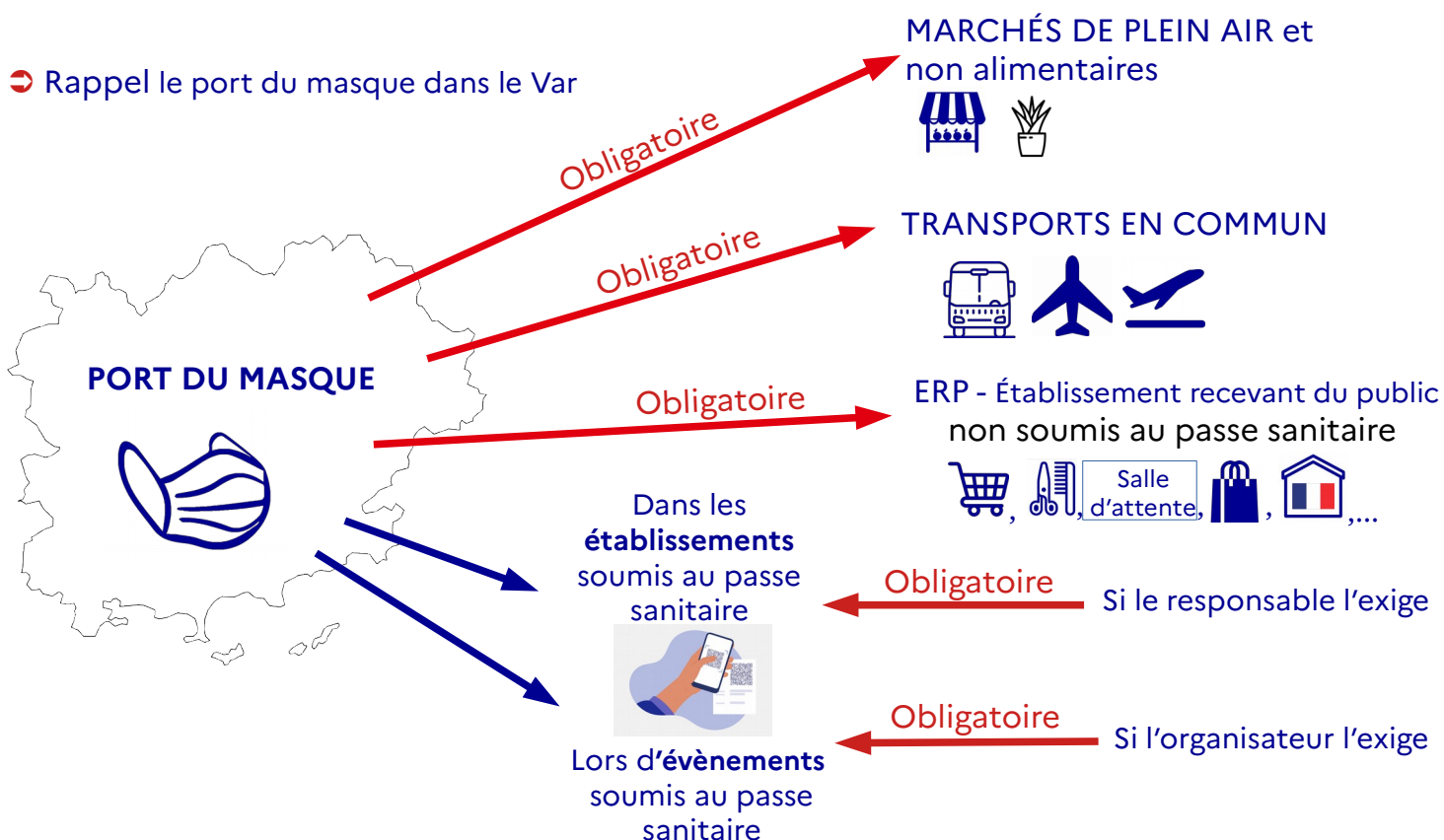
## Port du masque



➔ Le port du masque reste obligatoire dans le Var jusqu'au 15 novembre 2021 inclus.

Jusqu'au 15 novembre inclus, le port du masque reste obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans sur l'ensemble des communes du département du Var, pour tout événement public générant un rassemblement important de population, notamment sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines.

- L'arrêté préfectoral est disponible en cliquant [ICI](#)



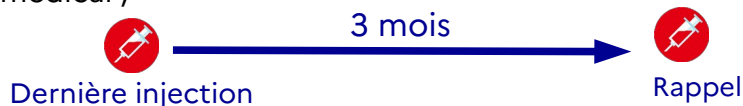
## Rappel vaccinal

➔ Quand faire son rappel vaccinal ?

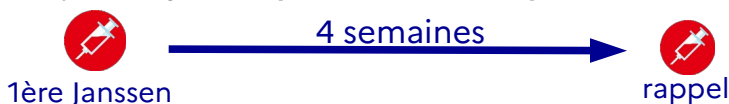
- 6 mois minimum après la vaccination complète pour les personnes éligibles



- A partir de 3 mois après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, et sur avis médical ;



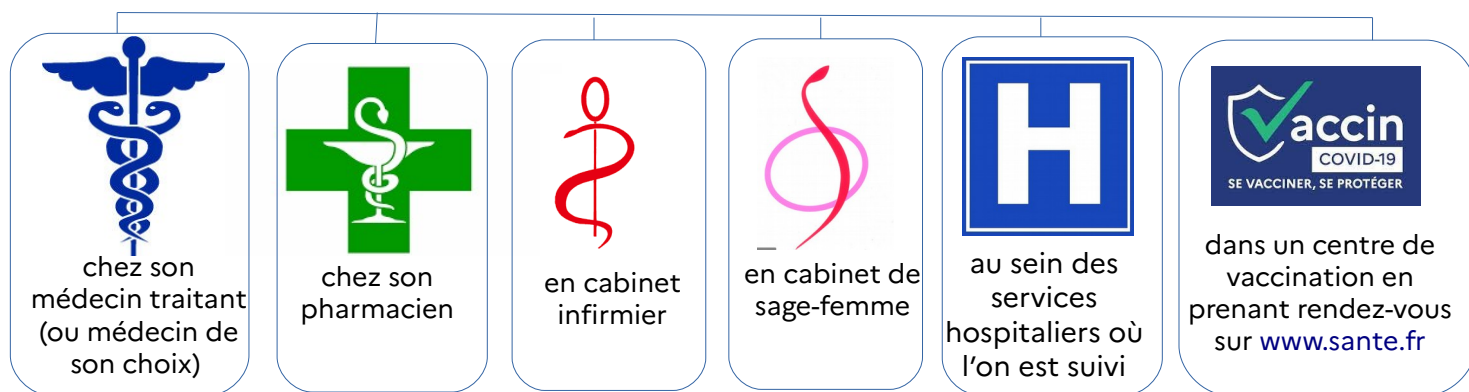
- 4 semaines après l'injection pour les vaccinés par vaccin Janssen.



## → Les personnes éligibles à la dose de rappel

- les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des unités de soins de longue durée (USLD) ;
  - les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
  - les personnes à très haut risque de forme grave ;
  - les personnes présentant des comorbidités qui augmentent le risque de formes graves de Covid-19 ;
  - les personnes immunodéprimé(e) (à noter que pour cette dernière catégorie, l'administration de la dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire) ;
  - les professionnels de santé
  - l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social
  - les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ;
  - les professionnels du transport sanitaire
  - les pompiers ;
  - les personnes de l'entourage de personnes immunodéprimées, uniquement les adultes de plus de 18 ans
- Les personnes qui ont reçu le vaccin Janssen : une dose de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) est recommandée à partir de 4 semaines après la 1<sup>re</sup> injection.

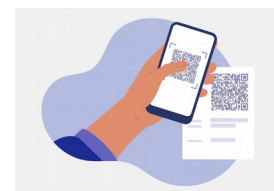
## → Où se faire vacciner ?



Pour les personnes résidents dans les établissements pour personnes âgées, la dose de rappel s'administre sur place, il n'y a pas besoin de se déplacer.

## → Quel justificatif pour la dose de rappel ?

L'injection d'une dose de rappel génère un nouveau QR code qui n'efface pas l'ancien. Les deux peuvent être stockés sur l'application [TousAntiCovid](#) ou imprimés sur papier, et servir tous deux de passe sanitaire.



## Centres de vaccination



**DES CENTRES DE VACCINATION ÉPHÉMÈRES** sont mis en place par certaines communes volontaires afin de faciliter l'accès aux personnes éligibles au rappel vaccinal et pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés:

**SAINT-TROPEZ**

📍 12, av. du 8 mai 1945 (ex locaux de la police municipale)

1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> injection	mercredi 27 octobre	14h00 à 18h00
	samedi 30 octobre	14h00 à 18h00



3 <sup>ème</sup> injection	mardi 2 novembre	9h00 à 17h00
	mercredi 3 novembre	9h00 à 17h00

## 12 CENTRES DE VACCINATION PERMANENTS

**Attention** à partir du 1<sup>er</sup> novembre le centre de Brignoles déménage à la salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel - Site du Vabre



Chaque centre permanent à vocation à accueillir toute personne éligible à la vaccination, quelle que soit sa commune de résidence.

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture automne 2021						
		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-17h						
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h						
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)	8h30-14h						
LA LONDE-LES-MAURES	Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes	8h-12h		8h-17h		8h-12h		
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	9h-16h		9h-16h		9h-16h		
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral				10H -17H			
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-13h	15h-19h	9h-17h	9h-13h	15h-19h	9h-13h	
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h		9h-17h				
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-13h	9h-17h	9h-13h		9h-17h	
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30-12h30		8h30-17h30	8h30-12h30		8h30-17h30	
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8H -18H		8H -18H		8H -18H		

### ➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



#### Au 28 octobre au soir,

**787 321** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**746 841** personnes ont reçu 2 injections ou 3 injections

**1 534 162** injections ont été réalisées.